

NON A LA CASSE DE PLUS DE 100 ANS D'ACQUIS !

**MANIFESTATION Mardi 12 SEPTEMBRE à 14H30 PLACE DU COMMERCE A NANTES
POUR DIRE : NON A LA CASSE DE PLUS DE 100 ANS D'ACQUIS !**

LE SYNDICAT FORCE OUVRIERE DU CHU DE NANTES EST EN TOTAL ACCORD AVEC LA RESOLUTION ADOPTEE PAR LA CA (COMMISSION ADMINISTRATIVE DE L'UNION DEPARTEMENTALE FORCE OUVRIERE. Extraits :

Malgré les concessions faites aux négociateurs Force Ouvrière, les 36 mesures inscrites au menu des ordonnances, se situent fondamentalement dans le cadre de l'inversion de la hiérarchie des normes et de l'affaiblissement de la place des organisations syndicales.

Pas étonnant dans ces conditions que les organisations patronales applaudissent :

- Il serait possible d'installer dans les branches des conditions moins favorables que le Code du Travail en matière de recours aux CDD, à l'intérim ou aux contrats de chantier.
- Il serait possible de discuter et conclure des accords dans les entreprises moins favorables que la convention collective en matière de primes, treizième mois, congés supplémentaires...
- Pour « répondre aux nécessités liées au fonctionnement de l'entreprise », un accord d'entreprise pourrait même baisser les salaires, augmenter la durée du travail et imposer des mutations autoritaires !
- L'extension des conventions collectives de branche qui permet aujourd'hui de couvrir plus de 90% des salariés pourrait être remise en cause si les pouvoirs publics estiment qu'elle peut porter une « atteinte excessive à la libre concurrence ».
- Il serait possible de négocier des accords directement avec des élus non syndiqués dans les entreprises de moins de 50 salariés et même dans les moins de 20 de faire « ratifier » directement un accord par les salariés. Ce serait une brèche ouverte au monopole des organisations syndicales à négocier qui date de 1936. Ce serait une attaque directe contre l'existence de confédérations syndicales :

« sans syndicalisme libre, pas de démocratie ! ».

- Il serait possible d'instituer un « conseil d'entreprise », compétent pour négocier, conclure et réviser les conventions et accords d'entreprise. Les propos de la ministre pour qui cette instance unique permettrait « d'évoluer dans une recherche constante de convergence entre l'intérêt des salariés et celui de l'entreprise » montrent bien que l'objectif poursuivi est d'associer les délégués syndicaux aux décisions de l'employeur, de les priver de leur liberté de revendiquer, bref de remettre en cause l'indépendance syndicale pour réaliser l'association capital-travail (corporatisme).
- Dans la continuité de la loi Rebsamen, CE, DP et CHSCT seraient désormais fusionnés dans toutes les entreprises dans un « comité social et économique » avec probablement moins d'élus pour défendre les salariés, moins de moyens à leur disposition et les mandats seront limités à 3 (sauf accord d'entreprise).
- Pour faciliter les licenciements économiques, les multinationales ne devraient justifier de « leurs difficultés économiques » que sur le territoire français.
- Pour faciliter les licenciements individuels, un barème de dommages et intérêts en cas de licenciement abusif serait créé pour permettre aux patrons de provisionner.
- Enfin, le compte pénibilité qui rencontrait l'opposition du MEDEF serait remplacé par un compte prévention, bien moins favorable.

Dans ces conditions, la confédération Force Ouvrière a annoncé que dans les instances consultatives qui se tiendront dans les quinze jours où seront présentées ces ordonnances, elle votera contre.

Dans ces conditions, la confédération Force Ouvrière a annoncé que dans les instances consultatives qui se tiendront dans les quinze jours où seront présentées ces ordonnances, elle votera contre.

La CA de l'UD FORCE-OUVRIERE de Loire-Atlantique partagent totalement cette position et revendiquent le retrait des ordonnances dans la continuité de son combat pour l'abrogation de la loi El Khomri.

La CA de l'UD FO de Loire-Atlantique tient également à souligner que les mesures prises se situent dans un ensemble de mesures d'austérité contre les salariés que le gouvernement a décidées et que FO combat : suppressions d'emplois de fonctionnaires, gel du point d'indice, augmentation de la CSG de 1,7 points (avec suppression à terme de toutes les cotisations sociales), remise en cause des APL, mise au chômage de centaines de milliers d'emplois aidés etc...

La CA de l'UD FO de Loire-Atlantique considère qu'il est maintenant nécessaire de préparer les conditions de la mobilisation pour obtenir le retrait des ordonnances et des mesures d'austérité prises ces derniers mois.

La CA de l'UD n'accepte pas la mort sur ordonnance du Code du travail.



**Communiqué départemental des organisations syndicales
CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF de Loire-Atlantique**

Les organisations syndicales CGT, FO, FSU, Solidaires, UNEF de Loire Atlantique **appellent à manifester ensemble le 12 septembre pour le retrait des ordonnances** qui organisent l'inversion de la hiérarchie des normes et de nouvelles régressions sociales dans la continuité de la loi El Khomri avec la volonté également d'affaiblir les organisations syndicales à la plus grande satisfaction du patronat.

Cette initiative se situe aussi dans un contexte de mesures d'austérité prises ces derniers mois : suppression d'emplois de fonctionnaires, gel du point d'indice, augmentation de la CSG de 1,7 points, remise en cause des APL, mise au chômage de centaines de milliers d'emplois aidés etc.

Nantes le 5 septembre 2017

A Nantes / Rassemblement à 14H30 – Place du commerce

Le préavis de grève déposé par la Fédération FμO Santé couvrira l'ensemble des initiatives de grève et de mobilisation de nos syndicats sur l'ensemble du territoire national (de métropole et des départements d'Outre Mer), sur les revendications suivantes :

Dans la fonction publique :

ü Gel annoncé de la valeur du point d'indice ;

ü Augmentation de 1,7 % de la CSG au 1er janvier 2018, qui remet en cause les fondements du salaire différé, sans que les compensations soient clairement affichées ;

-Le rétablissement du jour de carence ;

- Les coupes budgétaires sur les collectivités et les établissements ;

- Les suppressions d'emplois programmées dans nos collectivités et établissements ;

- Les attaques portées contre le statut des fonctionnaires ;

- La suppression de milliers de contrats aidés (ex. CAE).

Dans les secteurs privés relevant de notre fédération :

ü Les projets d'ordonnances réformant le Code du Travail, complémentaires de la loi EL KHOMRI, sont l'Alpha et l'Oméga en termes d'attaques contre les salariés, le Code du Travail et les conventions collectives, c'est pourquoi nous en demandons le retrait.